

## ADDITIONS Le baclofène, médicament prescrit à des centaines de malades, est ignoré des autorités UN TRAITEMENT PLUS TABOU QUE L'ALCOOL

CHARLOTTE MANNEVY

C'est un médicament bon marché qui soigne une maladie dite incurable, sans effets secondaires majeurs. Et pourtant, un an et demi après sa médiatisation, le baclofène n'est toujours pas reconnu officiellement comme un traitement de l'alcoolisme. Lorsque le professeur Olivier Ameisen publie *Le Dernier Verre* aux éditions Denoël, fin 2008, l'engouement du public est immédiat. Alors que les alcooliques rechutent dans 90 % des cas, ce cardiologue français, qui exerce aujourd'hui en France et enseigne depuis plus de vingt ans aux Etats-Unis, s'est délivré de sa dépendance en quelques semaines, en 2004, avec un produit utilisé à l'origine dans les troubles musculaires bénins d'origine neurologique. Un traitement dont le coût n'excède pas un euro par jour.

« L'envie s'est totalement envolée » Cette découverte, une première médicale mondiale, Olivier Ameisen la publie il y a six ans dans une revue scientifique avant d'y consacrer un livre pour toucher le grand public. Car le baclofène « rend indifférent à l'alcool », écrit-il. Les patients qui prennent aujourd'hui du baclofène ne ressentent tout simplement plus le besoin irrépressible de boire. Une révolution dans le traitement de cette maladie, où jusqu'ici le mot guérison restait un mythe, l'abstinence obligeant le malade à une lutte quotidienne contre la sensation de manque : « J'avais trente ans d'échec avec les alcooliques, raconte Renaud de Beaurepaire, psychiatre à l'hôpital Paul-Guiraud de Villejuif (Val-



Le baclofène « rend indifférent à l'alcool », explique le professeur Olivier Ameisen.

de-Marne). Aujourd'hui, mes patients sont dans leur grande majorité guéris. Sur les 150 que je traite, 50 % ne boivent plus du tout, 30 % un verre de temps en temps. » L'un d'entre eux témoigne : « Je n'y pense tout simplement plus. L'envie s'est totalement envolée. »

**« J'avais trente ans d'échec avec les alcooliques. Aujourd'hui, mes patients sont en majorité guéris. »**

D' Renaud de Beaurepaire

Mais le baclofène n'est pas un traitement « miracle », les rechutes existent et quelques patients ne supportent pas les effets secondaires (somnolence,

vertiges). Le médicament n'est d'ailleurs pas prescrit massivement. Parce qu'il ne possède pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le traitement de l'alcoolisme. Et parce que les doses nécessaires, en moyenne 145 mg par jour pour les patients du Dr Beaurepaire, sont supérieures à la dose maximale de 80 mg recommandée par les autorités sanitaires. Les médecins qui le prescrivent, des généralistes et des psychiatres, le font donc dans la discrétion. Des médecins qui se heurtent aussi à la méfiance de la Société française d'alcoologie, qui déconseille l'utilisation du baclofène en l'absence d'étude. Du côté des autorités sanitaires, le silence est presque total. Tout juste le ministère de la Santé a-t-il accepté de financer un programme de recherche, déjà controversé, sur le sujet (*lire ci-dessous*). ■

### ■ BRAS DE FER

« Les données scientifiques actuelles ne justifient pas la prescription de baclofène à ces doses et dans le traitement de l'alcoolodépendance », souligne la Société française d'alcoologie (SFA). Une position officielle arrêtée en octobre 2008 et qui n'a pas bougé depuis.

► Pour son président, Michel Lejoyeux, chef du service d'addictologie à l'hôpital Bichat (Paris), le problème est « d'ordre éthique. Je ne peux pas prescrire un médicament sans disposer d'étude scientifique préalable. »

A titre personnel, Michel Lejoyeux se dit favorable à la réalisation d'un essai clinique sur l'efficacité du baclofène à haute dose sur l'alcoolisme.

► En attendant, la SFA déconseille l'utilisation de ce médicament. « Mais à quel coût humain, s'indigne Olivier Ameisen. L'alcool fait 120 morts par jour en France. »

► Sur Internet, les partisans du baclofène s'organisent. Le site [alcool-et-baclofene.fr](http://alcool-et-baclofene.fr) entend « rassembler le plus grand nombre possible de témoignages pour démontrer l'efficacité du baclofène et obliger les autorités à banaliser sa prescription ». ■

## FAUTE DE RENTABILITÉ, LA RECHERCHE SUR LE BACLOFÈNE PIÉTINE



La molécule qui compose le baclofène est utilisée depuis quarante ans.

Pour les laboratoires, la recherche sur le baclofène n'est pas une priorité. « Vieux » de quarante ans, ce médicament est devenu un générique et n'a donc aucun intérêt commercial. L'américain Alkermes, qui développe actuellement un médicament contre l'alcoolisme, utilise bien le baclofène, mais en l'associant à une autre molécule. Un produit qui ne sera pas commercialisé avant plusieurs années, mais brevetable et donc rentable.

Des dosages controversés

Un essai clinique va toutefois être lancé dans les prochains mois en France, grâce à un financement public. Coordonné par le professeur Michel Detilleux, il portera certes sur l'utilisation

du baclofène dans le traitement de l'alcool, mais les doses utilisées ne dépasseront pas 90 mg par jour, « afin de ne pas fausser l'étude. Car au-delà de 90 mg, il est probable que les effets secondaires pourront être reconnus par les patients, ce qui influencerait les résultats », indique Michel Detilleux.

**L'étude française, réalisée sur de petites doses, a déjà été retardée, faute d'argent.**

« Inutile, voire nuisible, soupire Renaud de Beaurepaire qui s'est joint à Olivier Ameisen pour demander des recher-

ches avec un dosage plus important. La majorité des patients ont besoin de fortes doses, qui sont la plupart du temps très bien supportées. L'étude va donc faussement conclure à l'inefficacité du baclofène. » Les deux hommes s'apprêtent d'ailleurs à publier un article sur leurs propres observations dans une revue scientifique française.

« Ils s'inscrivent délibérément dans une démarche non scientifique », répond Michel Detilleux, qui assure qu'en cas de résultat positif, des recherches sur de plus hautes doses pourraient être lancées. Mais avec quels fonds ? L'étude a déjà été retardée faute d'argent, et rien ne garantit que l'Etat remettra la main à la poche. Surtout si les résultats ne sont pas significatifs. ■ C.M.